



# Cantines scolaires : « Un véritable casse-tête budgétaire »

## Témoignages

Du côté de Pont-Hébert, commune de Saint-Lô Agglo, le maire Michel Richomme est très clair : « On dispose d'une cantine traditionnelle. Tout se passe dans un climat familial. Les produits utilisés proviennent au maximum des artisans et commerçants locaux. » Donc, du circuit court. « Les repas sont variés. Les enfants sont informés par le personnel sur les produits alimentaires afin d'éviter au maximum le gâchis. » Sur deux services assurés, 200 repas sont servis par jour pour 215 enfants scolarisés.

« Un véritable casse-tête budgétaire »

Et comment fait-il face à l'explosion du coût des denrées alimentaire et de l'énergie ? « Nous sommes très vigilants quant à l'augmentation des tarifs de la cantine. Après un moment sans augmentation, nous sommes passés de 3,70 € le prix du repas à 3,90 € et demi-tarif à partir du troisième enfant. » Soit une augmentation de 5,5 % décidée en conseil municipal en juillet 2022.

Michel Richomme reconnaît que « le financement de la cantine scolaire est en train de devenir un véritable casse-tête budgétaire. Il faut dire qu'en un an, les prix alimentaires ont bondi de 10 %, ceux de l'énergie de 18 % et la rémunération des fonctionnaires a été revalorisée de 3,5 % en juillet. » Il convient que « ces coûts supplémentaires pèsent sur les finances de nos communes, déjà durement affectées par la crise sanitaire ». « Malgré ces augmentations, « notre souhait est de préserver la cuisine traditionnelle et ne pas se retourner vers une cuisine centrale ». »

« On cherche toujours à minimiser les tarifs »

Du côté d'Agneaux, la politique du maire Alain Sévêque et de son équipe a été de réajuster les prix de la cantine à 4,45 € pour le premier enfant, 3,72 € pour le deuxième, et 3,29 € pour le troisième. « **Mais on prend en compte aussi les familles à faible revenu en lien avec la CAF** (Caisse d'allocations familiales), **avec des tarifs à 3,72 €, 3,29 € et**

**2,60 € le repas du premier au troisième enfant également.** » Les parents des enfants hors commune doivent s'acquitter de 4,45 €.

**« C'est simple, ces tarifs-là, on n'entend pas y toucher malgré l'impact des coûts énergétiques, des produits alimentaires et du personnel. On verra à la rentrée ce qu'il faut en penser, assure Alain Sévêque. Si nous devons appliquer un tarif normal, il en coûterait entre 12 à 13 € le repas. Notre logique est que tout enfant puisse manger à la cantine au moindre coût pour ses parents. On demeure vigilant et on cherche toujours à minimiser les tarifs. »**

Du côté de Saint-Clair-sur-l'Elle, si les cantines scolaires ont rouvert dans un contexte de forte inflation à la rentrée, pas question de rogner sur la qualité des repas servis aux élèves. Ici, c'est le collège qui, depuis septembre 2021, prépare les repas des écoliers. Ces plats sont livrés en caissons isothermes à la cantine de l'école. Le syndicat scolaire de l'Elle a signé une convention avec le Département et le collège.

Le circuit court est privilégié : le poisson vient de la criée de Cherbourg, le pain de la boulangerie Aux délices de Saint-Clair, les yaourts de la ferme du Moulinet à Sainte-Mère-Eglise...

Il faut compter, au Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) pour le premier et le deuxième enfant, un repas à 4,50 € et, à compter du troisième, un repas à 4 €.

Pour les enfants hors du RPI, il faut payer 4,95 € pour le premier et le deuxième enfant et 4,50 € à partir du troisième. Le collège facture le repas 2,60 € mais, depuis ce 1<sup>er</sup> janvier, c'est 2,80 €.

Yann HALOPEAU.



Fabienne Beaufiles, agente du syndicat scolaire de l'Elle, qui dessert la cantine de Saint-Clair-sur-Elle et le collège, prépare une salade pâtes-crudités et utilise les restes des pâtes de la veille pour ne pas gâcher de nourriture. Ouest-France